ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Regions en difficulte

Question écrite n° 10648

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la necessite du classement de l'arrondissement du Havre en zone de conversion. Il lui rappelle, d'une part, que cet arrondissement a recemment souffert des delocalisations de certaines entreprises qui y etaient implantees (GEC-Alsthom, Carnaud-Metalbox) et des suppressions d'emploi annoncees dans certaines autres (Renault, Hispano-Suiza, Elf Atochem, Exxon, Mobil...) et, d'autre part, que la region havraise supporte un taux de chomage de deux points superieur a la moyenne nationale alors qu'elle a pendant longtemps ete consideree comme une region riche et prospere. C'est pourquoi - et alors meme qu'a l'occasion de la venue de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire, en Seine-Maritime il a ete decide la nomination d'un charge de mission charge de l'industrialisation - il lui demande si le classement de l'arrondissement du Havre en zone de conversion ne peut etre envisage. Enfin, et ainsi qu'il le lui avait demande des le mois de juillet 1993, il lui rappelle son souhait - au regard de la difficile conjoncture economique et sociale de la Seine-Maritime et de la region havraise en particulier - de voir s'implanter dans cette region des services delocalises.

Texte de la réponse

Le classement du Havre en zone de conversion est atteste par son eligibilite a l'objectif 2 des fonds structurels europeens, qui concerne les zones en reconversion industrielle. En complement des financements europeens, il pourra beneficier des credits « Fonds de conversion » du fonds d'intervention pour l'amenagement du territoire (FIAT). De plus, compte tenu de l'acuite des problemes qui touchent le bassin, un charge de mission specifique y a ete nomme, comme s'y etait engage le ministre d'Etat a Rouen le 10 decembre 1993. Il est responsable, sous la double autorite du commissaire a la reconversion industrielle pour la Normandie (DATAR) et du sous-prefet du Havre, de la coordination avec les acteurs locaux des actions de reindustrialisation et de redeveloppement. En ce qui concerne la candidature du Havre a l'accueil de services delocalises, il est rappele qu'une reflexion est actuellement conduite avec chaque ministere, pour cerner les domaines d'activites qui pourraient etre transferes, en tenant compte des possibilites et des logiques fonctionnelles de chacun d'eux. Par ailleurs, les prefets de region ont ete invites a mettre en evidence les vocations specifiques des territoires et leurs potentiabilites d'accueil, dans la perspective de constituer des poles de competences administratives, le cas echeant interministeriels. L'analyse de ces propositions et la confrontation de ces approches permettront au Gouvernement de prendre des decisions qui seront prochainement rendues publiques. Il n'est cependant pas possible a ce stade de prejuger ce que seront ces decisions pour la region havraise.

Données clés

Auteur : M. Merville Denis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10648
Rubrique : Amenagement du territoire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE10648

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 428
Réponse publiée le : 25 juillet 1994, page 3801